

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Quarante-quatrième session
Genève, 17 – 19 mai 2021

PROPOSITION PRESENTÉE PAR LA DELEGATION DE L'ESPAGNE

Document établi par le Secrétariat

Dans une communication datée du 15 avril 2021, la délégation de l'Espagne a transmis au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) la proposition reproduite dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

PROPOSITION PRESENTEE PAR LA DELEGATION DE L'ESPAGNE

**RELATIVE A LA CREATION D'UNE BASE DE DONNEES RECUEILLANT LES REPONSES
AU QUESTIONNAIRE SUR LA PROTECTION TEMPORAIRE ACCORDEE AUX DESSINS ET
MODELES INDUSTRIELS LORS DE CERTAINES EXPOSITIONS INTERNATIONALES EN
VERTU DE L'ARTICLE 11 DE LA CONVENTION DE PARIS POUR LA PROTECTION DE LA
PROPRIETE INDUSTRIELLE**

Lors de la précédente session du SCT, la délégation de l'Espagne a remercié le président et le secrétariat du SCT pour l'organisation de la séance d'information et la compilation des réponses au questionnaire. Elle a également indiqué sa volonté de formuler une proposition concrète concernant les prochaines étapes à suivre.

Nous proposons, d'une part, la création d'une base de données permettant de recueillir les réponses au formulaire et de compiler facilement des informations très utiles aux utilisateurs du système.

D'autre part, nous encourageons les États membres à tenir à jour cette base de données en cas de changement. Plus particulièrement, il serait très intéressant que les pays qui disposent d'une procédure formalisée visant à déclarer le caractère international d'un salon communiquent la liste correspondante à l'OMPI pour informer aussi bien les utilisateurs que les différents États.

[Fin de l'annexe et du document]